

Évolution des flottilles des pêches maritimes basques depuis les années 1950

(Evolution of Basque maritime fishing *flotillas* as from the nineteen-fifties)

Laborde, Serge

Faculté pluridisciplinaire de Bayonne

29-31 Av. du Comte de Cabarrus. F-64115 Bayonne-Cedex

BIBLID [1137-439X (2003), 25; 417-423]

Récep.: 30.05.03

Accep.: 29-10-03

Les flottilles on beaucoup augmenté entre les années 1950 et 1980. La diminution de la ressource à partir des années 1970 entraîne celle des bateaux de pêche. La gestion communautaire de la pêche se traduit par une réduction imposée des flottilles. Le Pays basque n'échappe pas à la crise.

Mots Clés: Flottilles basques. Pêche hauturière. Pêche de bajura. Pêche artisanale. Chalutiers pélagiques. Thoniers senneurs congélateurs.

Arrantza ontzien kopurua asko handitu da 1950-1980 bitartean. 1970 urtetik aurrera gertatu baliabide murrizketak arrantza ontziena ekarri du. Komunitateak arrantza kudeatzeak ontzidiei ezarritako murrizketa dakar. Euskal Herria ez da krisi horretatik libre geratzen.

Giltza-Hitzak: Euskal ontzidiak. Alturako arrantza. Baxurako arrantza. Artisanu arrantza. Arrastontzi pelagikoak. Atunketariak, xebekak, izoztaileak.

Las flotillas han aumentado mucho entre los años 1950 y 1980. La disminución del recurso a partir de los años 1970 provoca la de los barcos de pesca. La gestión comunitaria de la pesca se traduce por una reducción impuesta de las flotillas. El País Vasco no se libra de la crisis.

Palabras Clave: Flotillas vascas. Pesca de altura. Pesca de bajura. Pesca artesanal. Traineras pelágicas. Barcos atuneros jábega congeladores.

INTRODUCTION

Il ne s'agit pas de rédiger ici une étude exhaustive sur cette question mais de formuler quelques remarques accompagnées de cartes et graphiques explicatifs.

Quel est l'environnement géographique, économique et technique des pêches basques à la fin du XX^e siècle? Il existe trois "poids lourds" le long du littoral du golfe de Gascogne (ou Biscaye): la Galice, le Pays basque et la Bretagne. Dans le présent article nous n'évoquerons que la situation de la pêche maritime basque.

1. LA CROISSANCE DES FLOTTILLES DEPUIS LE MILIEU DES ANNÉES 1950 À 1977

Elle s'accompagne de leur diversification. Quelles sont les caractéristiques de cette croissance?

1.1. Augmentation de la flottille des morutiers et construction des thonniers senneurs congélateurs (ils ont duré moins d'une décennie à St-Jean-de-Luz); en Espagne les flottes hauturière et de pêche industrielle ont reçu l'essentiel des crédits ouverts par la loi de 1961 (Renovación y ampliación de la flota) ... jusqu'à 80% de l'investissement pour un chalutier neuf.

1.2. La flotte espagnole se hisse au 3^{ème} rang mondial en 1967, à l'intérieur de celle-ci deux ensembles coexistent.

1.2.1. Une flottille très moderne, grande bénéficiaire de la période: les navires congélateurs et les morutiers constituent plus de la moitié des tonnages neufs.

1.2.2. Une très nombreuse flotte de bajura composée de bateaux de faible tonnage, souvent anciens (plus de 20 ans d'âge). Même si elle a bénéficié de beaucoup moins d'aides, la flotte artisanale, en particulier celle de Biscaye et du Guipuzcoa, a été rénovée et accrue. De façon générale elle a plus que doublé sa puissance et son tonnage au cours de cette période (aide de l'Etat 10% mais grâce au Credito Social Pesquero qui finançait les équipements, la propulsion... cela pouvait atteindre 25% de la valeur du bateau, le reste de l'investissement étant procuré par des prêts familiaux, des emprunts auprès d'amis et des Caisses d'épargne).

En 1967 les provinces maritimes d'Euskadi regroupent les morutiers et les chalutiers de pêche fraîche les plus nombreux d'Espagne, la flotte de superficie (bajura) la plus importante et la mieux équipée du pays. Cependant pour la flotte artisanale, les espèces cibles étaient les mêmes qu'auparavant et il n'y avait pas eu au préalable d'étude scientifique sur les stocks de poissons disponibles... aussi les captures ont-elles chuté de plus de moitié entre 1961 et 1968.

A cause de cet écart grandissant entre capacité de pêche et ressources disponibles une nécessité s'impose: rechercher d'autres lieux de pêche (1/4 de la flottille se rend dans les eaux canariennes et africaines, au large du Sierra Leone par 0° à 10° Nord) pour chercher un complément financier qui ne compense pas toutefois le manque à gagner de la pêche dans le golfe de Biscaye. Pour les armateurs luziens qui ont fait construire des thoniers-clippers dans les années 1955-1960, les campagnes au large du Sénégal obéissent aux mêmes logiques.

Le déclin de la ressource dans le golfe s'impose comme une évidence au cours de la décennie 1970-1980: les navires sont trop nombreux et les méthodes de capture trop efficaces.

2. LE TEMPS DES LIMITATIONS ET DES ADAPTATIONS

2.1. La préservation des lieux de pêche nationaux

2.1.1. LE CAS DE LA FRANCE

- En 1971, elle repousse unilatéralement sa compétence juridique vers la haute mer en fixant à 12 milles (au lieu de 6) les limites de la mer territoriale... la présence autorisée des navires étrangers est reculée de 3 à 6 milles (près de 600 bateaux basques, asturiens et galiciens... et environ 10.000 pêcheurs sont concernés lors des campagnes de pêche à l'anchois). Les pêcheurs d'Euskadi refusent cette nouvelle législation, d'où de nombreuses frictions à partir de cette date.
- Plus importantes encore apparaissent les *modifications de 1976-1977*: elles concernent l'ensemble de la flotte hauturière et morutière cantabrique. A l'imitation des États Unis, du Canada et d'États sud-américains, la France crée en juillet 1976 une zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles dont l'accès passe sous la compétence de la Communauté Européenne en 1977 (les États riverains font de même... le principal lieu de pêche concerné est le plateau continental où travaillent chalutiers et palangriers).

2.1.2. LA CEE ET L'ESPAGNE

De difficiles négociations menées entre la CEE et l'Espagne aboutissent à la signature d'un accord en avril 1980. Celui-ci concerne l'Atlantique Nord, la Mer du Nord, la ZEE de la côte atlantique espagnole créée en février 1978. C'est un prélude à l'Europe bleue et à l'adhésion espagnole à la Communauté Européenne avec la prise en compte des impératifs suivants:

- La préservation de la ressource (d'où les TAC/zone et les quotas annuels).

- Le nombre limité de licences pour la flotte hauturière de pêche fraîche (chalutiers, palangriers) dans les eaux communautaires [liste de base de 300 bateaux dont 113 d'Euskadi. Avec un système très compliqué pour la mise en œuvre pratique].
- Des zones de pêche sont interdites aux bateaux espagnols (à la demande des britanniques et des irlandais): Box Irlandais et Mer du Nord pour 10 ans ou 17 ans.
- Un système identique avec liste et parfois licences pour la flotte artisanale ce qui limite les "droits historiques" dans la zone proche de la côte.

En fait, c'est la baisse des captures et de la flottille cantabrique, à terme, qui est programmée.

Sur fond de crise de la pêche lointaine dans les eaux froides (Pasajes: 95 morutiers en 1968, 48 en 1976, 19 en 1994, 8 actuellement) la flotte hauturière s'effondre entre 1980 et 1985, perdant les $\frac{2}{3}$ de ses unités (2.000 emplois perdus à terre ou en mer: un véritable séisme pour le port). Un coût financier évalué à 3 milliards de pesetas sans aide financière extérieure c'est à dire sans aide publique.

2.2. Les adaptations

2.2.1. DANS LA COMMUNAUTÉ D'EUSKADI

- Les bateaux hauturiers les plus vieux sont désarmés, d'autres vendus à bas prix, souvent à des armateurs d'Ondarroa, sans licence (ou avec une licence insuffisante car il faut 2,5 licences par chalutier pour qu'il puisse pêcher toute l'année) donc sans droit de pêche dans les eaux communautaires.
- La transformation des chalutiers en palangriers (système plus avantageux jusqu'en 1983) et surtout en chalutiers congélateurs pour aller pêcher hors des eaux de la CEE en particulier dans les eaux africaines.
- Des stratégies différentes pour des armateurs et des ports qui ont eu le sentiment d'avoir été sacrifiés ou trahis par les négociateurs de Madrid:
 - Le *contournement*: de nombreux chalutiers passent sous pavillon britannique (les interdictions ne s'appliquent plus et ils pêchent sur les quotas anglais),
 - L'*affrontement*: des chalutiers prennent le risque de pêcher sans licence ou sans droits suffisants, en particulier dans la ZEE française dans laquelle se produisent de nombreux incidents et infractions à la fin des années 1980.

2.1.2. LE DECLIN DES PORTS LABOURDINS ET SES CONSEQUENCES

Des ressources halieutiques en déclin, en particulier les espèces migratrices saisonnières (sardines, anchois, thons), qui ont entraîné celui de la flotte artisanale de St-Jean-de-Luz – Ciboure, puisque des 136 bateaux de 1968 il ne restait plus que 72 en 1986 et, parmi eux, très peu de canneurs-bolincheurs.

Le choix d'une nouvelle technique de pêche, le chalutage pélagique, divise et après des incidents sérieux, des marins luziens s'installent dans le port d'Hendaye en 1977 puisque le port d'origine leur est majoritairement hostile. Les poissons blancs, espèces cibles, ont une débarque qui augmente très sensiblement, attirant des navires bretons et vendéens dans le port, avant que de se raréfier pour tous les métiers à partir du début des années 1990 (depuis 1989 les débarquements de navires français à Pasajes, y compris ceux du Quartier maritime de Bayonne ont pris de l'ampleur, donc la baisse de la ressource n'est pas l'unique explication de la chute des apports).

3. LA CRISE DE LA PECHE MARITIME BASQUE A LA FIN DU XX^e SIECLE

Elle ne touche pas les ports et les différents secteurs de la même manière. Nous laisserons de côté:

- Les thoniers senneurs-congélateurs de Bermeo (29 en 1999).
- Les chalutiers congélateurs autrefois basés à Pasajes (35 en 1991, 14 en 1995, 5 en 1999) et aujourd'hui à Bermeo et Las Palmas.
- Les morutiers, une flottille en sursis (8 en 1999).

pour nous intéresser aux seules flottes artisanale et hauturière de pêche fraîche.

3.1. Les flottilles

- leur déclin se marque dans le tableau ci-dessous. Les chalutiers ont diminué de moitié en dix ans, il en reste aujourd'hui une soixantaine, pour l'essentiel basés à Ondarroa (et non plus à Pasajes). Les licences ne constituent plus actuellement un problème car il reste moins de 200 bateaux en activité sur la liste des 300. Il faudrait toutefois en ajouter environ 40, appartenant à des armements mixtes, dits franco-espagnols rattachés au Quartier maritime de Bayonne, qui pêchent dans les eaux communautaires sur des quotas français et débarquent l'essentiel de leur pêche dans les ports cantabriques principalement à Ondarroa et secondairement à Pasajes et Santander.

- La flotte de bajura a chuté de 35 % en dix ans, certains ports ont été plus affectés que d'autres (Bermeo, Orio et Fuentarrabia en particulier), ce repli a été organisé et financé par l'Europe communautaire (POP de retrait de flotte).

Guipuzcoa et Biscaye

	1989	1999
flotte de bajura	529	340
flotte hauturière	220	105
total	749	445

- Dans les ports labourdins, le recul a été aussi sensible

	1989	1999
St-Jean-de-Luz/Ciboure	74	57
Hendaye	37	16
Bayonne		12

Les raisons de cette diminution sont multiples et connues: irrégularité des apports, diminution de la ressource, difficulté pour équilibrer les comptes des chalutiers pélagiques après la suppression en 1993 de la campagne à l'anchois du printemps (d'où la vente de certains navires, le départ pour d'autres...).

3.2. Le nombre de marins-pêcheurs a chuté

- En Biscaye et Guipuzcoa leur nombre est passé de 8100 en 1989 à 4266 en 1999 dont 2500 environ pour la flotte artisanale (bajura).
- Le QM de Bayonne comptait en 1999, 776 marins actifs (la moitié de l'Aquitaine) (1430 en 1964) dont 546 français et 230 étrangers (Portugais et Espagnols: la plupart de ceux-ci naviguent sur des navires franco-espagnols). En 1998, 210 marins pêcheurs vivent à St-Jean-de-Luz/Ciboure et une centaine à Hendaye. D'après une étude récente, l'ensemble de la filière pêche locale comptait près de 1500 actifs (avec les emplois directs liés), Ciboure était la commune où le poids social de la pêche pesait le plus lourd: 9,8 % des actifs, 6,4 % à St-Jean et moins de 4 % à Hendaye.

CONCLUSION

Après la période de développement des flottilles qui s'est étendue sur une vingtaine d'années 1955-1977, la politique communautaire (PCP) a organisé le retrait de flotte de très nombreux navires pour préserver la ressource halieutique, dont certaines espèces apparaissaient menacées. Les POP ont constitué les principaux instruments de gestion et d'ajustement des flottilles aux possibilités de capture avec les TAC. Alors que les navires débarquaient dans les ports du Pays basque environ 95.000 tonnes de pêche fraîche en 2000 pour une valeur supérieure à 166 millions d'euros, les décisions européennes du mois de décembre 2002 prévoient de restreindre les TAC (total admissible de capture) et l'effort de pêche. Cela se traduira inévitablement à court ou moyen terme par une nouvelle diminution des flottilles dans toute la Communauté Européenne avec ses implications sur toute la filière et les personnes qui vivent de cette activité extractive.